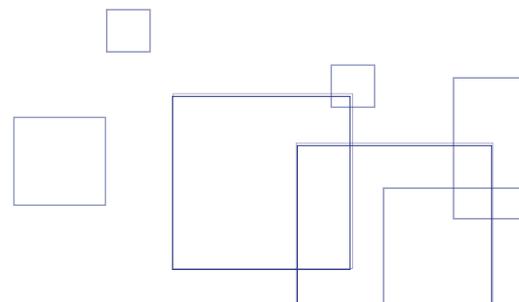


Conseil d'éthique





Sommaire

2 Organisme commun aux trois Fondations depuis 2003

5 Définition de l'éthique

6 Mission du Conseil d'éthique

Composition du Conseil d'éthique **6**

Fonctionnement du Conseil d'éthique **9**

Qui peut s'adresser au conseil d'éthique? **9**

Organisme commun aux trois Fondations depuis 2003

*Aigues
-Vertes*



**CLAIR
BOIS**
FONDATION EN FAVEUR DES
PERSONNES POLYHANDICAPÉES





Définition de l'éthique

- Recherche et réflexion sur les normes et les principes qui guident l'action humaine.
- C'est l'ensemble des règles, des coutumes et des mœurs qui dirigent une bonne conduite.
- Elle est en relation étroite avec les valeurs personnelles, professionnelles et le droit.

L'éthique est la morale.

Mission du Conseil d'éthique

Le Conseil d'éthique peut être saisi pour toute question relative aux valeurs communes des trois Fondations:

- Fournir des recommandations (générales ou spécifiques)
- Donner des conseils
- Sensibiliser aux valeurs éthiques

Il n'a pas de pouvoir décisionnel, il établit des recommandations.

Composition du Conseil d'éthique

- 1 spécialiste de l'éthique
- 1 spécialiste du droit
- 2 représentants de chacune des trois Fondations
- 2 personnes en situation de handicap





Fonctionnement du Conseil d'éthique

- 10 séances de travail par année
- Séances ponctuelles selon demandes spécifiques
- Locaux et secrétariat fournis par chaque fondation à tour de rôle

ethique@foyer-handicap.ch

Qui peut s'adresser au Conseil d'éthique?

- Les résidents
- Les collaborateurs en emplois adaptés
- Les collaborateurs
- La famille – le réseau



Conseil d'éthique
ethique@foyer-handicap.ch